

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	6

Vote
Majorité
Pour : 2
Contre : 4
Abstention : 4

L'an 2023, le 28 Novembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de PAUDY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de NIVET Agathe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23 novembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23 novembre 2023 .

Présents : Mme NIVET Agathe, Maire, Mmes : BRICE Ginette, CASTELLAIN Adeline, REBEYROL Christel, REBEYROL Sandra, MM : BAILLY Alain, BLAUT Daniel, BOUGNOUX Laurent, GENICHON Gérard, LABONNE Philippe

Absent(s) : M. GIRY Eric

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture D'ISSOUDUN
Le : 01/12/2023
Et

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme REBEYROL Sandra

2023_36 – Avis portant sur l'ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation présentée par la SAS CFOR sur Aint-Aoustrille

Annule et remplace la délibération 036-21361529-20231128-2023_28-DE

Vu l'arrêté préfectorale n°36-2023-09-22-00001 du 22 septembre 2023 portant ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation présentée par la SAS CBFOR sur la commune de Saint-Aoustrille.

CONSIDERANT que le conseil municipal de chaque commune où a été déposé le dossier est appelé à donner son avis sur la demande cité en objet,

CONSIDERANT que le pétitionnaire présente dans son dossier des éléments relatifs aux mesures de prévention et de protection mises en place pour limiter les risques sanitaires liés à la création d'unité de méthanisation présentée par la SAS CBFOR sur la commune de Saint-Aoustrille,

Le conseil municipal, ayant délibéré, en l'état des informations dont il dispose, prononce un avis défavorable.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2023

Le Maire
Agathe NIVET

Secrétaire de séance
Mme REBEYROL Sandra

Publicité des actes de la commune par voie électronique le